

PROCES VERBAL

Le seize février deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 05 février 2026.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, GERARD Pascal, MICHEL Joëlle, LAUMOND Pierrette, DIDIER Alain.

Excusés : PERRIN Monique, LEFEBVRE Joël.

Secrétaire de séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2025 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- S.M.I.C. : demandes d'adhésion et de retrait,
- Proposition de travaux O.N.F. 2026,
- Organisation déneigement 2026/2027 - Proposition d'achat de matériel : tracteur,
- Tours de gardes Elections Municipales,
- Informations diverses.

oooooooooooooooo

N° 01.2026.01 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésion et de retrait du S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande d'adhésion de la commune de BARYSEY LA COTE (54 – 279 habitants) et la demande de retrait de la commune nouvelle de NEUFCHATEAU (fusion des communes de Rollainville et de Neufchâteau qui dispose des services informatiques nécessaires en interne) au S.M.I.C.

N° 01.2026.02 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Proposition de travaux O.N.F. 2026.

Madame Pierrette LAUMOND, conseillère municipale en charge de la forêt, présente les prestations proposées par l'O.N.F. pour 2026 qui consistent en :

* 1 630.00 €HT d'investissement :

- dégagement manuel de plantation sur 0.80 ha en parcelle 14,
- fourniture et application de répulsif sur 500 plants en parcelle 14,

* 5 600.00 €HT de fonctionnement :

- entretien du parcellaire : débroussaillage manuel sur 2.50 km en parcelles 6 et 7 (sera réalisé par la société de chasse) pour 760 €HT,
- entretien du parcellaire : mise en peinture sur 6.60 km en parcelles 4, 5, 6 et 7,
- travaux d'entretien de piste/chemin par élargissement d'un tronçon de chaussée et remplacement d'un bois d'eau sur 0.2 km à Spiemont pour 2 230.00 €HT.

Madame Pierrette LAUMOND a constaté des chemins forestiers dégradés suites à des sorties de bois.

Madame le Maire lui indique qu'elle a déjà pris contact avec l'entreprise forestière effectuant les travaux afin que tout soit remis en état à la fin du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux sylvicoles en parcelle 14 pour la somme de 1 630.00 €HT en investissement et les travaux de maintenance-parcellaire en parcelle 4 à 7 pour 2 610.00 €HT ainsi que les travaux d'entretien de piste à Spiemont pour 2 230.00 €HT en fonctionnement, prend note que l'entretien du parcellaire en parcelles 6 et 7 est fait par la société de chasse, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 du bois et de la forêt et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

N° 01.2026.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Voirie – Organisation déneigement 2026/2027 – proposition d'achat de matériel : tracteur.

Comme déjà évoqué, l'entreprise GEORGEL ne souhaite plus assurer le service de déneigement sous la forme actuelle de mise à disposition du tracteur et donne donc une priorité de vente à la commune.

Madame le Maire rappelle que le tracteur utilisé correspond exactement au besoin et est entièrement équipé pour le matériel communal : étrave et sableuse/saleuse. Divers points ont déjà été réfléchis : réparations, garage, stockage du carburant... Le contrat saisonnier sera renouvelé avec M. Philippe REMY, conducteur habituel du tracteur de déneigement.

Monsieur Jean-Guy DIDIER, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie, détaille la proposition reçue et donne le montant de vente proposé : 40 000 €HT et 48 000 €TTC. Il précise que des chaînes pour les pneus devront être achetées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition, charge le Maire de finaliser le dossier, charge le Maire de signer tous les documents nécessaires et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Tours de garde Elections Municipales.

Le Conseil Municipal organise les tours de garde des Elections Municipales des 15 et 22 mars 2026 sachant que le scrutin se déroulera de 08 h 00 à 18 h 00.

Informations diverses.

La population légale au 1^{er} janvier 2026 est de 194 habitants, source INSEE.

Les locations payantes de la salle polyvalente représentent 1 698.06 € pour 2025.

Madame le Maire informe des subventions définitives reçues pour la rénovation complète de la statue du Poilu du monument aux morts (70.62 %) :

- 5 000.00 € de l'Office National des Anciens Combattants,
- 2 697.25 € de la Région Grand Est.

Pour rappel, cette rénovation s'est élevée à 10 900.00 € pour l'artisan d'art et 336.00 € pour la location de l'échafaudage nécessaire.

Madame le Maire fait part du courrier reçu émanant de quelques enfants empruntant les transports scolaires et sollicitant la création d'une aire de loisirs. Madame le Maire a répondu à chacun des parents individuellement : la demande est bien prise en compte et sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal sachant que plusieurs aspects doivent être envisagés (lieu à retenir, normes de sécurité à suivre, recrutement d'un maître d'œuvre, budget à allouer...). Cet espace destiné à tous les enfants de CHAMPDRAY fera l'objet d'une rencontre organisée à cet effet avec tous les parents du village et leurs enfants dans le cadre d'un projet collaboratif.

L'UCI GRAND FONDO sera de nouveau de passage sur le territoire communal le dimanche 17 mai 2026 à l'identique de 2025 (ravitaillement devant la mairie).

Madame le Maire fait part du Courrier de remerciements de LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DES VOSGES pour la subvention votée et versée en 2025 (23 €).

Madame le Maire donne le bilan financier de travaux du S.D.E.V. – renforcement du réseau basse tension poste Spiemont (pas de participation communale) :

- dépenses : 40 512.58 €,
- recettes : 40 512.58 €.

Le rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte Moselle Amont ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service déchets de la C.C.G.H.V. pour l'année 2024 sont consultables en mairie.

Madame le Maire détaille les dossiers de permis de construire et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal :

- 17 novembre 2025 : non opposition pour le remplacement de bardage et des menuiseries pour Jean-Michel HENRY sur la parcelle A 461 – 4, route de Jussarupt,
- 09 décembre 2025 : opposition pour l'installation de panneaux solaires sur le toit d'un mobil-home d'une surface de 20 m² pour David DELON sur les parcelles A 2400 et 2401 – Platicôte,
- 28 janvier 2026 : modification d'ouvertures et modification de l'espace garage en carport et terrasse pour Sébastien JACQUAT sur les parcelles A 2362 et A 264 – 24, route de Jussarupt.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune n'a pas exercé son droit de préférence sur les parcelles cadastrées :

- section A n° 2048 « Au Breuheu »,
- section A n° 191, 198 « Aux Heules » et A 1554 « Voye du Gros Fou »,
- section A n° 190 « Aux Heules ».

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le dossier d'achat par la commune des parcelles cadastrées section A n° 39 et 1352 est actuellement au point mort du fait des vendeurs.

Sur proposition de Madame Angélique ARNOULD, pâtissière professionnelle, deux ateliers « Pâtisserie », ouverts à tous les habitants de CHAMPDRAY, seront organisés en lien avec le C.C.A.S. les samedis 21 mars 2026 de 9 h 30 à 12 h 00 et 28 mars de 14 h 30 à 17 h 00. Des précisions seront transmises à ce sujet à tous les habitants.

P.F.A.S. :

Madame le Maire informe que, lors d'une conférence de presse, Monsieur le Préfet des Vosges a annoncé avoir suspendu tous les épandages de boues industrielles dans le département.

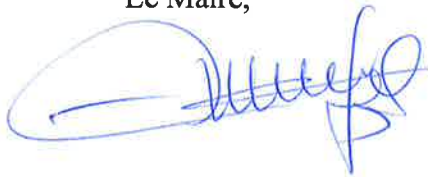
Le service Eau de la C.C.G.H.V et Madame le Maire ont rencontré récemment les associations environnementales pour un échange et une mise au point.

Suite à la demande de la C.C.G.H.V., une analyse d'eau par captage a eu lieu mettant en évidence une absence de P.F.A.S. sur l'un des captages. C'est donc celui-ci qui est utilisé actuellement pour l'alimentation en eau potable de la commune de CHAMPDRAY.

Les deux autres sont suivis attentivement au cas où leur utilisation s'avérerait nécessaire.

La commune de CHAMPDRAY n'est pas concernée par un dépassement des taux des P.F.A.S.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.